

DESCRIPTIF :

La commune offre, depuis plusieurs années, des activités de courte durée à des jeunes domiciliés sur son territoire. Elle souhaite favoriser le développement des jeunes en leur donnant la possibilité d'avoir des contacts et une expérience dans le monde professionnel tout en étant rémunérés.

Des emplois jeunes sont confiés à des jeunes âgé-e-s de 15 à 25 ans domicilié-e-s sur la commune qui peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale en remplissant et en signant le formulaire adéquat. Ils le déposeront alors avec leur dossier complet (avec CV, lettre de motivation et photo) à la Commune de Plan-les-Ouates, Route des Chevaliers-de-Malte 3.

TACHES DES JEUNES POUR OUVREUR-SE : SELON CAHIER DES CHARGES

Ouvreur-ouvreuse	Enquête spectacles
<p>Selon les instructions de la personne responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider à la disposition des différents panneaux d'information dans le hall de la salle de spectacle ➤ Définir les emplacements réservés aux abonnés et disposer des pancartes sur les dossiers des sièges ➤ S'assurer que la salle de spectacle soit toujours propre avant l'accueil des spectateurs ➤ Accueillir les spectateurs dans le hall en leur souhaitant la bienvenue ➤ Déchirer ou récolter les billets d'entrée sur demande de la personne responsable ➤ Placer les spectateurs dans la salle ➤ Indiquer aux spectateurs les places disponibles et les accompagner si nécessaire ➤ Assurer le bien-être des spectateurs ➤ Sur demande de la personne responsable, assister en plus au spectacle pour assurer les entrées et sorties des spectateurs. Distribuer des flyers et remercier les spectateurs à l'issue du spectacle. Aider au rangement de la salle. 	<p>Selon les instructions de la personne responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interroger les spectateurs à l'aide du formulaire d'enquête ➤ Reporter les réponses sur le formulaire d'enquête ➤ Comptabiliser les réponses et remettre le formulaire complété et signé à la personne responsable

Toute manifestation étant différente, les tâches peuvent varier d'un événement à l'autre.

HORAIRES :

- Selon lettre d'engagement – travail en soirée uniquement
- Les jeunes de 15 ans ne peuvent, selon la loi, pas travailler le soir après 20h et le dimanche, ainsi que les jours fériés. Les jeunes de 16 et 17 ans ne peuvent, selon la loi, pas travailler le soir après 22h et le dimanche, ainsi que les jours fériés. Dérogation : v. OLT 5 - Art. 15.

AUTONOMIE : 1 : autonome / 2 : avec encadrement au départ / 3 avec encadrement permanent

PROFIL SOUHAITE ET PARTICULARITES DE L'IMPLICATION:

- Sérieux et ponctuel
- Motivé et dynamique
- Attitude respectueuse vis à vis du public et des locaux communaux
- Aimable et avenant-e
- Attitude proactive
- Tenue appropriée et soignée exigée
- Présence obligatoire à une séance d'information

COORDONNEES:

Secrétariat général / Ressources humaines
Route des Chevaliers-de-Malte 3
022.884.64.15

Nom.....Prénom.....

Lu et approuvé, leSignature.....